

d'impôt pour enfants? Si la compassion du gouvernement est réelle, pourquoi ne prend-il pas cette autre mesure?

• (1710)

Mme Collins: Je réponds avec plaisir à l'observation du député. Je déplore le fait qu'on n'ait pas suffisamment discuté de la mesure sur les gains en capital qui a été présentée il y a quelque temps. Je crois qu'elle correspond tout à fait aux quatre grands objectifs que s'est fixés notre gouvernement qui se voue au renouveau économique et à la justice sociale. Je rappelle au député que les gens parlent d'une mesure qui accorde une exemption pouvant aller jusqu'à 500 000 \$, ce qui laisse entendre qu'il faut être riche pour s'en prévaloir. Elle vise toutefois de nombreux contribuables de la classe moyenne et même de condition modeste qui font de petits placements ou détiennent quelques actions dans une société. Tout gain qu'ils pourront en retirer sera exonéré d'impôt. Cette mesure favorise en tout cas beaucoup de gens de la classe moyenne que je connais, qui ont une propriété. Ils sont encouragés à acheter des biens immobiliers parce qu'ils savent qu'ils pourront profiter de l'exemption. Cette mesure, à notre avis, aide à créer un climat favorable où les particuliers prennent des risques et créent la richesse. Elle favorise les investissements, surtout dans les entreprises canadiennes. Si seulement plus de Canadiens pouvaient investir. La perspective d'un gain de capital qui sera exonéré d'impôt est le stimulant dont ils ont besoin. Nous devons en parler davantage pour encourager les gens à se prévaloir de cet avantage. Nous donnons aux Canadiens la possibilité de participer à la croissance et à la richesse du Canada.

M. Parry: Monsieur le Président, je voudrais inviter la députée à examiner à plus long terme les prestations au titre des enfants et à les comparer à la mesure à l'étude, que nous appuyons, comme mon parti et moi l'avons dit. Voudrait-elle comparer l'effet de ce paiement anticipé avec l'érosion que subira la valeur réelle des prestations aux enfants si la norme de 3 p. 100 que le gouvernement a instituée reste en place?

Mme Collins: Monsieur le Président, comme le député le sait, le montant des prestations au titre des enfants va augmenter chaque année. Étant donné l'excellente politique économique du gouvernement, nous allons également pouvoir maintenir l'inflation à un niveau très bas de sorte que l'on enregistra une augmentation dans les prestations reçues par les familles, dans les paiements du crédit d'impôt pour enfants qui sont prévus pour les années à venir. On a fait preuve en la matière d'un bon sens des proportions.

M. Cochrane: Monsieur le Président, je voudrais faire une remarque ou deux à propos de la déclaration de ma collègue la députée de Capilano (M^{me} Collins). Ce qui me plaît peut-être le plus dans cette mesure, c'est qu'elle supprime le côté déplaisant qui accompagnait le crédit d'impôt pour enfant, soit les escompteurs fiscaux. Lorsque les familles disposent de liquidités restreintes, et c'est certainement le cas de celles que vise cette mesure, il est encourageant de voir que le gouvernement prend des mesures pour laisser à ceux à qui il est dû autant d'argent que possible.

Les remarques de la députée à propos de la Colombie-Britannique valent également pour mes électeurs et autres dans

toute la province du Nouveau-Brunswick. Il y aura proportionnellement un plus grand nombre de gens dans cette fourchette de revenu qui bénéficieront de ce changement. Je veux répéter les mêmes remarques à propos de la côte est que mon amie a faite pour la côte ouest, à savoir que cette mesure va bénéficier à tous les Canadiens.

Moi aussi, j'ai constaté certains des bienfaits de notre gouvernement et certaines répercussions positives du programme de réintégration professionnelle. Une fois de plus, j'aimerais ajouter à ce que la députée a déclaré que cela a changé l'attitude des gens qui ont eu l'occasion de prendre part à ces cours. Personnellement j'ai assisté à six remises de diplômes, et plus de 80 p. 100 des diplômés ont trouvé du travail dans nos localités grâce à cette expérience supplémentaire et aux activités para-professionnelles auxquelles ils ont participé au cours de ce programme. Ce phénomène n'est pas limité à la côte ouest: tous les Canadiens en bénéficieront d'un bout à l'autre du pays. Mes électeurs et moi-même ressentons beaucoup d'enthousiasme à propos de l'initiative prise par le gouvernement dans le projet de loi C-11.

M. Caldwell: Monsieur le Président, j'aurais une toute petite question à poser à la députée de Capilano (M^{me} Collins), qui se préoccupe beaucoup des questions concernant les femmes et les enfants. Je me suis réjoui de l'entendre dire que cette initiative gouvernementale aurait pour effet de réduire le nombre d'escompteurs d'impôt. Voudrait-on interdire leurs activités ou est-ce tout simplement que leur nombre va diminuer? Y a-t-il la moindre possibilité que les escompteurs d'impôt mettent le grappa sur cet argent?

Mme Collins: Ils ne pourront pas mettre la main sur cet argent, monsieur le Président. Les destinataires recevront un chèque par la poste. Cet aspect de la question ne pose aucun problème. L'an dernier, nous avons débattu l'avenir des escompteurs d'impôt. Nous nous sommes demandé s'il fallait leur interdire de pratiquer, mais nous vivons dans une société libre. Quand des services sont en demande, je ne suis pas sûre qu'il faille les abolir alors que des gens sont disposés à payer pour les obtenir. Le député n'ignore pas que nous avons plafonné leurs tarifs de sorte qu'ils ne puissent pas exiger de taux usuraires. Je le répète, la moitié environ des déclarations qui leur étaient confiées dans le passé comportaient un crédit d'impôt pour enfants. Cette source d'activité va décliner, de toute évidence. Certains devront peut-être abandonner les affaires. Beaucoup d'entre eux s'occupent aussi d'établir les déclarations d'impôt. Ceux qui jouissent d'une bonne réputation dans leur milieu et qui fournissent aussi des services d'autre nature continueront sans doute à pratiquer. Mais certains ne pourront sans doute pas poursuivre.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il d'autres questions ou observations? Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) veut-il poser une question?

M. Keeper: Non, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Le débat se poursuit. La parole est au député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je voulais seulement savoir si la présidence préférerait une question ou un discours.